

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Séance du 9 décembre 2020

Réunion de CSE ce mercredi 9 décembre autour d'un unique sujet : **le budget 2021** de la CEAPC et **l'atterrissage des résultats** 2020.

L'étude du budget de l'année à venir est tout sauf anecdotique car il conditionne notamment la stratégie et la politique commerciale de l'an prochain. N'en reste pas moins qu'il n'est qu'une base de prévisions, parfois démenties par l'actualité avant même sa mise en place et qu'il sert plus d'indice de performance donc de rémunération du Directoire qu'à autre chose. Bref, sujet pas très sexy sur lequel nous ne nous attarderons donc pas !

Le focus sera porté sur l'atterrissage des résultats 2020 et sur un point plus particulier appelé « **Equation financière de BPCE** », fruit d'un montage financier assez complexe et tout aussi compliqué à transcrire.

Tout part d'une nouvelle exigence fiscale qui impacte les échanges entre les caisses et BPCE. Jusqu'alors, les caisses réglaient des **charges partielles** à BPCE en échange de services. Depuis 2019, la réglementation impose de les régler **en totalité**. A défaut, BPCE et les caisses risquent une double imposition. Pour neutraliser ces charges nouvelles pour les caisses, BPCE leur versera un **dividende compensatoire**.

Et c'est là que les choses prennent une tournure particulièrement intéressante... Cette année, la CEAPC va percevoir 2 années de dividendes (2019 et 2020) qui n'étaient pas prévues et qui arrivent comme une heureuse manne financière.

A l'heure où les Présidents de Directoire font pression sur BPCE pour bloquer les évolutions générales de salaire et toute demande de rattrapage du pouvoir d'achat, la nouvelle prend une importance soudaine.

Ce ne sont pas moins de **5 millions d'€** qui vont ainsi grossir le résultat net 2020 de notre caisse. Au global, ce dernier s'établira à rien de moins que **88 millions d'€**.

Les esprits chagrins vous rappelleront qu'il est inférieur à celui de l'an passé (92,8 millions d'€).

Les autres se souviendront qu'il a été réalisé malgré 2 confinements, dans des conditions de travail particulières, des relations commerciales compliquées et atypiques et qu'à ce titre, il constitue une véritable performance collective.

Nous avons bien évidemment demandé à nos dirigeants d'affecter une partie de ces 5 millions d'€ pour leurs « équipiers et collaborateurs » comme ils aiment à les appeler.

Seul le dogme du « ils en ont bien assez... » peut aujourd'hui l'empêcher !

Vos élus **Syndicat Unifié-Unsa** au Comité Social et Economique,

Brahim BENNIS, Joelle BIROT, Fabienne CAUQUIL, Philippe CAZEAU, Patrick COLIN, Sébastien COMMIN, Henri DECKE, Stéphane DE-ROSSI, Stéphane DUMAS, Sylvie FOIX, Cécile GARDEN, Nathalie HURTAUD, Christine JOLIEY, Sylvie LAFITTE, Patrick PAJEAU, Frédéric PARROT, Valérie PHAP, Geneviève ROY, Christelle SOULIER, Nadège TURRO, Christophe VIAUD